

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE
LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

OBJET :

DECISION DU PRESIDENT

**DEMANDE D'AIDE
FINANCIERE AUPRES DE
L'AGENCE DE L'EAU RMC
POUR DES TRAVAUX DE
MISE EN SEPARATIF DES
RESEAUX
D'ASSAINISSEMENT AVEC
LA CREATION D'UN
RESEAU D'EAUX
PLUVIALES INFILTRANT,
LA CREATION ET LA
REHABILITATION D'UN
RESEAU D'EAUX USEES
SUR LA RUE DU JURA ET
LA RUE DES JARDINS A
AMBILLY**

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2024 n°CC_2024_00117 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le(s) paragraphe(s) P-4 de son annexe ;

D_2024_0332

Annemasse-Agglomération va réaliser des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement sur la rue du Jura et la rue des Jardins. Ces travaux se situent sur la commune d'AMBILLY. Les objectifs de ces travaux sont de réduire les eaux claires parasites dues à la vétusté du réseau existant et de diminuer nos rejets dans le milieu naturel.

Les travaux d'Annemasse Agglomération consisteront à la mise en séparatif du réseau d'assainissement avec infiltration des eaux pluviales :

- Création d'un réseau d'Eaux Usées sur une longueur de 73 m environ et réhabilitation sur une longueur de 470 m environ. Des branchements seront créés ou repris pour ce réseau
- Création d'un réseau d'Eaux Pluviales infiltrant sur une longueur de 600 m environ. Des branchements seront créés ou repris pour ce réseau.

Dans le cadre de ces travaux, Annemasse-Agglomération sollicite l'aide de l'agence de l'eau RMC.

Le montant total des travaux d'eaux usées est estimé à 698 600 € HT.

- Concernant les eaux usées, l'agence de l'eau RMC subventionne les travaux à hauteur de 30 % de l'assiette (218 556 € HT).

Le montant total de la subvention de l'agence de l'eau RMC est donc estimé à 65 567 € HT.

Le montant total des travaux d'eaux pluviales est estimé à 971 526 € HT.

- Concernant les eaux pluviales, l'agence de l'eau RMC subventionne les travaux à hauteur de 50 % du coût des travaux.

Le montant total de la subvention de l'agence de l'eau RMC est donc estimé à 485 763 € HT

Le Président DÉCIDE :

D'APPROUVER le dossier technique dont le contenu est ci-dessus explicité.

DE SOLLICITER les aides financières de l'agence de l'eau RMC pour les travaux mise en séparatif des rues du Jura et des Jardins,

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le 17/12/2024



ID : 074-200011773-20241213-D_2024_0332-AU

DE SIGNER lui-même ou de faire signer à son représentant les documents se rapportant à ces aides.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.